

Ligne de transport proposée Sudbury-Barrie

Venez vous joindre à nous lors d'une journée portes ouvertes pour découvrir ce projet

Face à une demande en électricité appelée à croître de manière soutenue en Ontario, Hydro One prévoit d'investir dans une nouvelle ligne de transport prioritaire reliant Sudbury à Barrie.

Le projet proposé consiste en la construction d'une ligne de transport à circuit unique de 500 kilovolts (kV), s'étendant sur près de 300 kilomètres, depuis le poste de transformation (PT) de Hanmer, à Sudbury, jusqu'au PT d'Essa, près de Barrie. Il comprend également l'agrandissement des installations existantes aux deux extrémités du tracé. La mise en service de cette infrastructure est prévue pour 2032.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans le cadre d'une directive du gouvernement de l'Ontario visant la réalisation d'une seconde ligne de transport à circuit unique de 500 kV. Celle-ci sera développée en partenariat avec les Premières Nations et contribuera à ouvrir la voie à de nouvelles possibilités de production d'énergie dans le nord de l'Ontario, tout en renforçant la fiabilité du réseau et en l'adaptant aux besoins futurs. La date de mise en service de cette deuxième ligne sera déterminée par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité.

Cette infrastructure essentielle jouera un rôle clé dans le renforcement de la fiabilité du réseau électrique, le soutien à la croissance économique et à l'investissement, ainsi que dans la garantie d'un approvisionnement énergétique stable, à la hauteur de l'augmentation marquée de la demande dans le nord de l'Ontario.

Prochaines étapes

Nous vous invitons à participer, en personne ou en ligne, à nos rencontres d'information prévues en avril afin d'en apprendre davantage sur le projet.

Le projet sera soumis à une évaluation environnementale de portée générale (EE de portée générale) pour les installations de transport d'électricité (2024), un processus structuré de planification qui prévoit des occasions de participation pour le public et les communautés. Plus tard dans l'année, Hydro One publiera un avis de lancement officialisant le début de l'EE de portée générale. À cette occasion, une deuxième série de séances publiques sera organisée afin de présenter l'état d'avancement du projet, y compris les différents tracés envisagés.

Si vous souhaitez vous inscrire à la liste de diffusion du projet, transmettre vos commentaires ou poser des questions, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Relations communautaires

 **1 877 345-6799**

 **Community.Relations@HydroOne.com**

 Consultez la carte du projet au verso



Venez rencontrer l'équipe du projet lors d'une journée portes ouvertes, poser vos questions et faire part de vos commentaires lors de nos séances d'information :

**Lundi 13 avril,
de 16 h à 19 h**

Centre communautaire
d'East Bayfield, 80, rue
Livingstone Est, Barrie

**Mardi 14 avril,
de 16 h à 19 h**

Légion royale canadienne,
section 117
30, rue Mary, Parry Sound

**Mercredi 15 avril,
de 16 h à 19 h**

Arène Centennial
4333, promenade
Centennial, Hanmer

**Jeudi 16 avril,
de 16 h à 19 h**

Sportsplex de Bracebridge
110, sentier Clearbrook,
Bracebridge

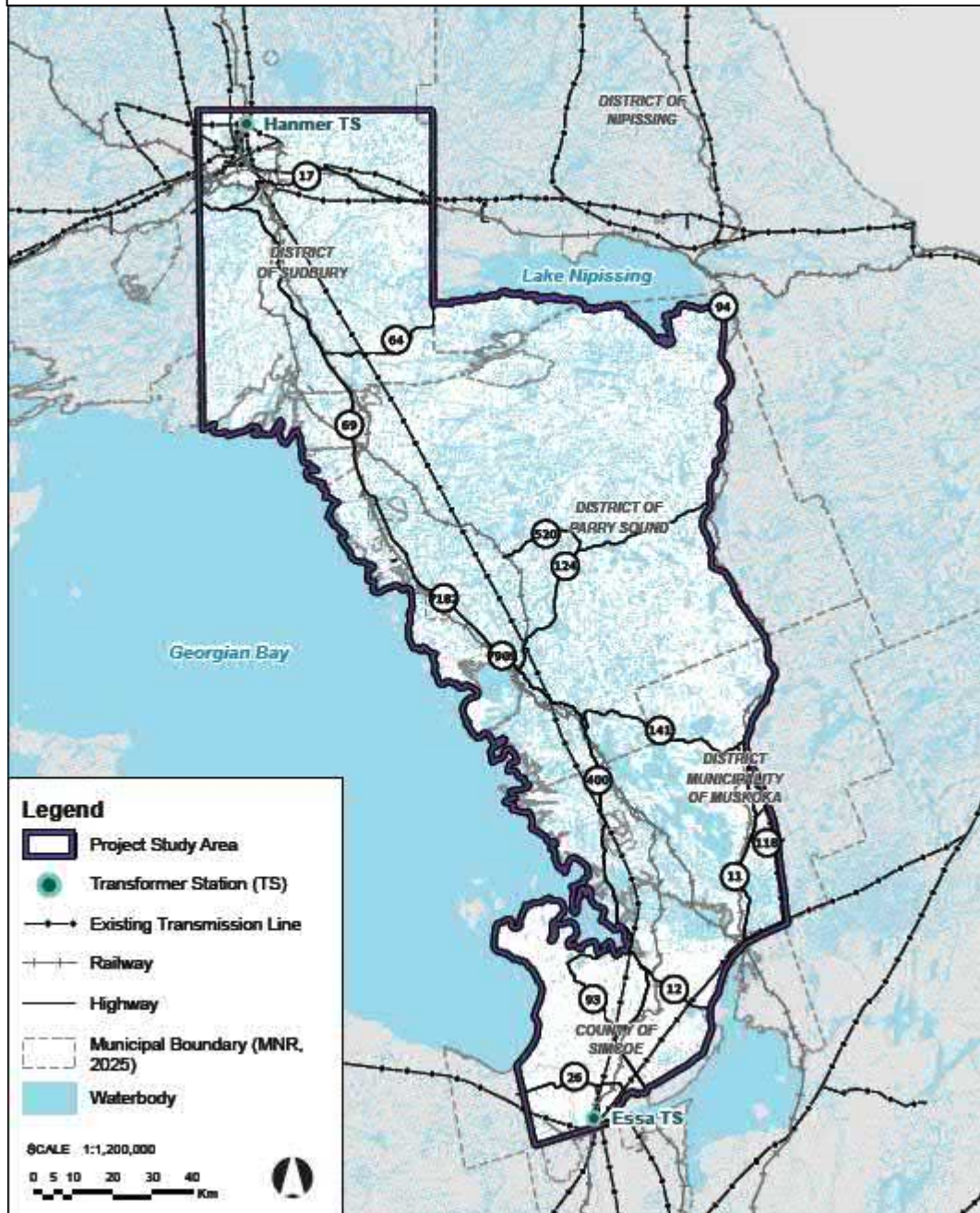
**Vous pouvez également
participer à une journée
portes ouvertes en ligne –**

Inscription :
HydroOne.com/SBTL

**Mardi 21 avril,
de 18 h à 19 h**

Plateforme : Microsoft
Teams

Zone d'étude du projet de ligne de transport Sudbury–Barrie



Zone d'étude du projet – la zone d'étude correspond au périmètre au sein duquel sont analysés les tracés possibles et retenus pour les lignes de transport.

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Les renseignements personnels fournis dans le cadre de cette demande – notamment votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone ou l'emplacement de votre propriété – sont recueillis en vertu de l'article 30 de la *Loi sur les évaluations environnementales*. Ils sont conservés afin de constituer un dossier accessible au public. Étant donné leur finalité, ces renseignements ne sont pas assujettis aux dispositions relatives à la protection de la vie privée prévues par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (article 37). Les renseignements personnels que vous soumettez feront partie d'un dossier accessible au grand public, à moins que vous ne demandiez que vos renseignements personnels restent confidentiels. Si vous avez des besoins particuliers en matière d'accessibilité pour participer à cette étude, nous vous invitons à communiquer avec le Service des relations communautaires susmentionné.